

Avis voté à la séance plénière du 23 octobre 2019

Les métropoles : apports et limites pour les territoires

Déclaration du groupe de la Mutualité

La mondialisation des échanges a largement contribué à accroître le rôle et le poids des villes, en développant un phénomène appelé la « *métropolisation* ». Les 22 métropoles françaises, définies sur des critères quantitatifs, sont ainsi considérées comme des vecteurs de croissance et d'innovation.

Mais le développement de grands pôles urbains doit s'opérer en harmonie avec les autres collectivités et ne doit pas s'inscrire dans une seule logique économique de création de richesse mais s'attacher aussi à répondre aux inégalités sociales et environnementales : c'est cet équilibre qui est recherché dans l'avis.

Les métropoles ont ainsi un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de synergies et de dynamiques territoriales favorables à l'émergence d'innovations sociales.

Leurs compétences en matière de développement économique, social et culturel, de mobilité, de logement ou de transition énergétique s'inscrivent dans des domaines où les acteurs de l'ESS sont très présents.

De nombreux exemples, rassemblés dans l'enquête réalisée par l'Avise et le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) en 2019, témoignent de l'intérêt porté aux entreprises de l'ESS par les métropoles : accompagnement et financement à destination de structures de l'ESS à Lille Métropole ou Saint-Etienne Métropole, structuration des réseaux de l'ESS et de l'innovation sociale à Nantes Métropole, application d'un schéma de promotion d'achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) dans 6 métropoles...

Par ailleurs, l'avis rappelle l'importance des conseils de développement, organe consultatif, qui apportent l'éclairage de la société civile et des citoyens et citoyennes sur les orientations majeures des politiques publiques locales. Le groupe de la mutualité estime que ces instances, essentielles à la démocratie participative et qui associent pour la plus part des acteurs de l'ESS, doivent être renforcées.

Dans ses deux avis sur les personnes vivant dans la rue et en grande pauvreté, le CESE avait déjà insisté sur la difficulté d'accès à un logement social et sur la non application du droit au logement opposable, notamment dans certains départements en tension. L'avis rappelle « *qu'une dizaine de métropoles concentre l'essentiel des difficultés persistantes d'accès au logement* ».

Enfin, l'accès aux soins demeure une des préoccupations majeures des citoyens et des citoyennes.

Les métropoles n'échappent pas à la problématique des déserts médicaux.

Les solutions nécessitent une coopération forte entre les différents types de territoires et avec les acteurs de proximité. Ainsi, la Mutualité française a récemment signé une convention de partenariat avec l'AMF dont l'objectif est de construire ensemble des solutions concrètes et innovantes sur les territoires autour des enjeux liés à la santé, à la perte d'autonomie et à la politique familiale.

Les métropoles doivent favoriser la mise en réseau de tous les acteurs des territoires afin de construire ensemble des solutions adaptées aux territoires et aux populations. L'avis s'est inscrit dans cette démarche. Le groupe de la mutualité l'a voté.